

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-16-0575 du 14/04/2016

Arrêté du 18 mars 2016

ARRETE PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE, AU TITRE DU 1^{ER} SEMESTRE 2016

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, au titre du 1^{er} semestre 2016

Date d'application : 01/06/2016

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE, AU TITRE DU 1ER SEMESTRE 2016.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE, AU TITRE DU 1^{ER} SEMESTRE 2016



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Finances
et des Comptes publics

ARRÊTÉ

portant affectation d'un inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

- Vu la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 modifiée du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu la demande de l'intéressé ;

ARRÊTE :



Article premier : l'inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale dont le nom suit est affecté dans les fonctions et conditions indiquées ci-après :

Prénom	Nom	N° DGFIP	Grade Date de prise de rang	Ancienne affectation	Nouvelle affectation	Date d'affectation
PATRICK	DESERT	815245	IDIV CN 4 01/09/2015	DIRECTION DES SERVICES INFORMATIQUES DE PARIS-CHAMPAGNE MONTREUIL	SERVICES CENTRAUX BUREAU SI-1F IDIVCN EMPLOI INFORMATIQUE ANALYSTE	01/06/2016

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 18/03/2016

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE, CHEF DU BUREAU RH – 1B,

CÉLINE CASTELEYN

BOFiP Direction générale des Finances publiques	ISSN 2268-0756
Directeur de publication : Bruno Parent	